

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DASES 551 G : Soumission du projet du schéma gérontologique départemental « Bien vivre son âge à Paris » 2012-2016.

).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui soumet le projet du schéma gérontologique départemental 2012-2016,

Sur le rapport présenté par Madame Liliane CAPELLE, au nom de la 6^è commission ;

DELIBERE

Article 1 : Le schéma gérontologique départemental 2012-2016 « Bien vivre son âge à Paris » 2012-2016 est adopté.

Article 2 : Un bilan de la mise en œuvre effective des préconisations du schéma sera présenté au comité de pilotage du schéma gérontologique une fois par an.